

Check against delivery Algérie

ZAHIRA ABED  
First Secretary

## Examen périodique universel du Ghana

23 octobre 2012

**Mme la Présidente,**

Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à la délégation du Ghana, dirigée par S.E.M , et nous le remercions pour la présentation clair et instructive de la situation des droits de l'homme dans son pays ainsi que pour les informations complémentaires qu'il a bien voulu nous communiquer.

Nous nous félicitons des efforts accomplis par le Ghana depuis la présentation de son rapport national à l'occasion du premier cycle de l'EPU, en vue de la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été adressées à cette occasion.

L'engagement et la détermination du Ghana en faveur de la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit ont été démontrés par la ratification des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Le Ghana a été également le premier pays à se soumettre au mécanisme d'évaluation interafricain ( MAEP), en 2006 ouvrant ainsi grandes ses portes pour que d'autres pays africains évaluent sa performance dans les domaines de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Ce pays africain s'apprête à se soumettre de nouveau à cet examen. Cet exercice permettra sans nul doute d'échanger les meilleures pratiques entre les différents pays de la région dans le domaine des droits de l'homme.

Nous avons relevé les efforts concrets consentis par le Ghana à travers un programme de renforcement institutionnel et notamment, par l'établissement, d'une Commission de révision de la constitution, d'une Commission des droits de l'homme et de la justice administrative, d'un secrétariat à la violence intrafamiliale, et d'une Commission ghanéenne de lutte contre le sida.

Le Ghana s'est engagé, entre autres, à continuer de renforcer les politiques de promotion de la femme et à éliminer les lois qui entretiennent la discrimination à son égard et à promouvoir les droits de l'enfant.

**A cet égard, ma délégation souhaiterait formuler les recommandations suivantes :**

- Poursuivre la mise en œuvre, du plan stratégique relatif aux problèmes liés à la violence intrafamiliale, en particulier la violence à l'égard des femmes et des filles, établi en 2009, par le Groupe de travail sur la violence intrafamiliale et l'aide aux victimes ;
- Mettre en œuvre pleinement la loi de 2003 sur la justice des mineurs, qui prévoit le transfert des jeunes incarcérés dans des prisons pour adultes, vers des institutions appropriées.

Enfin, nous souhaitons plein succès au gouvernement ghanéen dans la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été adressées.

**Je vous remercie**